

DELIBERATION

DU BUREAU SYNDICAL

Mardi 04 Mars 2025

Date convocation : 21 Février 2025

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, au siège du SMICTOM du Sud Est, 28 rue Pierre et Marie Curie à VITRE, le Mardi 04 Mars Deux mille vingt-cinq à douze heures quinze, sous la présidence de M. STEPHAN, Président.

Nombre de membres : 10

Nombre de membres présents : 8

Quorum : 6

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 8

Etaient Présents : M. Christian STEPHAN, **Président**,
M. Melaine MORIN, M. Mickaël LEFEUVRE, Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Mme Isabelle CEZE, M. Claude CAILLEAU, M. Allain TESSIER, M. Christian SORIEUX, **Vice-présidents**,

Etaient absents excusés : M. Patrick ROBERT, Mme Isabelle DUSSOUS, **Vice-présidents**,

Assistaient également à la réunion :

M. Pierre-Yves BOCANDÉ, **Directeur SMICTOM Sud Est 35**,
Mme Angélique BILLON, **Responsable Finances-RH**,

BUREAU SYNDICAL DU 04 MARS 2025

DELIBERATION n°05 - BS 2025

(1.1 Marchés publics)

OBJET : DECHETERIES : Marché pour le transport des déchets verts bruts : Attribution

M. Mickaël LEFEUVRE, Vice-Président en charge des déchèteries, expose :

Le marché pour le transport et la valorisation des déchets arrivant à son terme. Une consultation a par conséquent été lancée :

PROCEDURE DE MARCHÉ : Marché passé selon la procédure adaptée

- Date de remise des offres : 27/02/2025 à 12:00
- Montant estimé du marché : 140 000 € H.T
- Durée du marché : 12 mois à compter de la notification (mars 2025)

Le marché est scindé en trois lots.

- Lot n°1 : Transport des déchets verts bruts de 3 déchèteries de notre territoire
 - Maximum annuel : 2500 tonnes
- Lot n°2 : Transport des déchets verts bruts de 2 déchèteries de notre territoire
 - Maximum annuel : 2000 tonnes
- Lot n°3 : Transport des déchets verts bruts de 2 déchèteries de notre territoire
 - Maximum annuel : 1700 tonnes

ANALYSE DES OFFRES :

Conformément au code de la commande publique, les offres ont été classées selon les critères suivants classés par ordre croissant d'importance :

Critères	Pondération
Coût global	55 %
Valeur technique de l'offre qui comprend : - La pertinence des conditions de transport : 20 % - La qualité des garanties de continuité de service : 20 % - La pertinence du suivi administratif mis en œuvre : 5 %	45 %

Le Bureau procède à l'analyse des offres :

Lot 1 : Transport des déchets verts bruts des déchèteries de Noyal sur Vilaine, Val d'Izé et Châtillon en Vendelais (Maximum annuel : 2500 tonnes)

NOTATION	SARL GUILLON BARBOT	ETA LANCELOT MENEUST	EVA
VALEUR TECHNIQUE (45)	45.00	45.00	45.00
VALEUR FINANCIERE (55)	55.00	45.00	52.00
<u>NOTE GLOBALE (100)</u>	<u>100.00</u>	<u>90.00</u>	<u>97.00</u>
<u>CLASSEMENT</u>	<u>1</u>	<u>3</u>	<u>2</u>

L'offre de l'entreprise SARL GUILLON BARBOT, apparait comme techniquement et financièrement la plus adaptée.

Lot 2 : Transport des déchets verts bruts des déchèteries d'Argentré du Plessis et Bais (Maximum annuel : 2000 tonnes)

NOTATION	SARL GUILLON BARBOT	ETA LANCELOT MENEUST	SARL GIBOIRE TA	EVA
VALEUR TECHNIQUE (45)	45.00	45.00	45.00	45.00
VALEUR FINANCIERE (55)	48.00	48.00	55.00	39.00
<u>NOTE GLOBALE (100)</u>	<u>93.00</u>	<u>93.00</u>	<u>100.00</u>	<u>84.00</u>
<u>CLASSEMENT</u>	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>1</u>	<u>3</u>

L'offre de l'entreprise SARL GIBOIRE TA, apparait comme techniquement et financièrement la plus adaptée.

Lot 3 : Transport des déchets verts bruts des déchèteries de Martigné-Ferchaud et Retiers (Maximum annuel : 1700 tonnes)

NOTATION	SARL GIBOIRE TA	EVA
VALEUR TECHNIQUE (45)	45.00	45.00
VALEUR FINANCIERE (55)	55.00	43.00
<u>NOTE GLOBALE (100)</u>	<u>100.00</u>	<u>88.00</u>
<u>CLASSEMENT</u>	<u>1</u>	<u>2</u>

L'offre de l'entreprise SARL GIBOIRE TA, apparait comme techniquement et financièrement adaptée la plus adaptée.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU BUREAU DE SE POSITIONNER SUR LE CHOIX DU CANDIDAT

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De retenir :**
 - Pour le lot 1, l'offre de SARL GUILLON BARBOT
 - Pour le lot 2, l'offre de SARL GIBOIRE TA
 - Pour le lot 3, l'offre de SARL GIBOIRE TA
- **D'autoriser le Président à signer et notifier le marché à intervenir avec :**
 - ENTREPRISE SARL GUILLON BARBOT pour le lot 1- le transport des déchets verts bruts des déchèteries de Noyal sur Vilaine, Val d'Izé et Châtillon en Vendelais (Maximum annuel : 2500 tonnes), pour un montant estimé à 39 835.00 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.
 - ENTREPRISE SARL GIBOIRE TA pour le lot 2- le transport des déchets verts bruts des déchèteries d'Argentré du Plessis et Bais (Maximum annuel : 2000 tonnes), pour un montant estimé à 26 880.00 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.
 - ENTREPRISE SARL GIBOIRE TA pour le lot 3- le transport des déchets verts bruts des déchèteries de Martigné-Ferchaud et Retiers (Maximum annuel : 1700 tonnes), pour un montant estimé à 29 308.00 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.

Nombre de votants : 8
Nombre de voix pour : 8
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN.



DELIBERATION

DU BUREAU SYNDICAL

Mardi 04 Mars 2025

Date convocation : 21 Février 2025

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, au siège du SMICTOM du Sud Est, 28 rue Pierre et Marie Curie à VITRE, le Mardi 04 Mars Deux mille vingt-cinq à douze heures quinze, sous la présidence de M. STEPHAN, Président.

Nombre de membres : 10

Nombre de membres présents : 8

Quorum : 6

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 8

Etaient Présents : M. Christian STEPHAN, **Président**,
M. Melaine MORIN, M. Mickaël LEFEUVRE, Mme Marielle MURET-BAUDOUIN, Mme Isabelle CEZE, M. Claude CAILLEAU, M. Allain TESSIER, M. Christian SORIEUX, **Vice-présidents**,

Etaient absents excusés : M. Patrick ROBERT, Mme Isabelle DUSSOUS, **Vice-présidents**,

Assistaient également à la réunion :

M. Pierre-Yves BOCANDÉ, **Directeur SMICTOM Sud Est 35**,
Mme Angélique BILLON, **Responsable Finances-RH**,

BUREAU SYNDICAL DU 04 MARS 2025

DELIBERATION n°04 - BS 2025

(1.1 Marchés publics)

OBJET : BIODECHETS : Prestation de fourniture et de pose de sites de compostage partagé de centre bourg

M. Christian SORIEUX, Vice-Président en charge de la prévention, expose :

Dans le cadre de son schéma de déploiement du tri à la source des biodéchets, le SMICTOM propose la fourniture et la pose de sites de compostage partagé plus qualitatifs.

Lors du comité du 05 décembre 2023, la proposition du groupe de travail « tri à la source des biodéchets » de prendre en charge un site spécifique par centre bourg a été retenue.

Ces sites de centre bourg sont équipés de deux bacs fermés, d'un bac Grillagé et habillés d'une pergola.

Les AIPR, Atelier d'insertion du Pays Rennais ont déjà pu fournir les 20 premiers sites communaux.

Afin d'équiper les communes volontaires des prochains secteurs dans le cadre du déploiement du tri à la source des biodéchets, un nouveau devis a été proposé.

Montant maximum estimé du marché : 70 000 € HT

Durée du marché : 1 an

Les commandes seront traitées par bons.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU BUREAU DE SE POSITIONNER SUR LA PROPOSITION DU DEVIS

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'adopter le devis tel que présenté,**
- **D'autoriser Le Président à signer le devis relatif à la fourniture et pose de sites de compostages partagé en centre bourg avec Les Ateliers d'Insertion du Pays Rennais (AIPR), pour un montant estimé à 70 000 €, pour une durée d'un an, ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.**

Nombre de votants : 8
Nombre de voix pour : 8
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christian STEPHAN.

